

STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LA

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE DU REGNE DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA QUATRIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Huitième jour d'Août, en l'année de Notre
Seigneur mil huit cent soixante-et-cinq.



SON EXCELLENCE
LE TRÈS-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

QUEBEC:
IMPRIMÉS PAR MALCOLM CAMERON,
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1865.